

Réactu-Image

Information du patient, du proche, ou de la personne de confiance

Les auteurs s'engagent à avoir informé le patient, son proche, ou la personne de confiance par voie d'affichage et/ou au travers de la remise d'un livret d'accueil du service comportant les informations relatives aux préconisations de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative au traitement des données médicales dans un but scientifique. Devront y figurer, les informations concernant l'exploitation de données médicales anonymisées dans un but d'évaluation épidémiologique et scientifique, ainsi que la possibilité de publication dans un but pédagogique d'images médicales anonymisées sur le site internet de la société de réanimation de langue française. Le support d'information précisera qu'en cas de refus du patient, de son proche, ou de la personne de confiance, les données issues du dossier médical ne seront pas exploitées.

Dans le cas particulier, de photo(s) faisant apparaître toute ou partie du corps du patient, y compris si le visage du patient n'est pas visible, les auteurs s'engagent à avoir informé le patient, ou à défaut, son proche, ou la personne de confiance dans les mêmes conditions, mais de façon directe et personnalisée.

Titre de l'image :

Auteur(s) :

Date :

Signature de l'auteur(s)

Publication dans la rubrique Réactu-Image du site internet de la société de réanimation de langue française